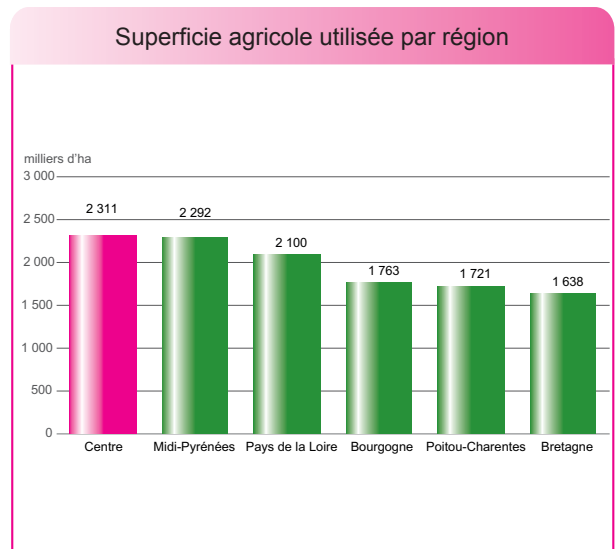


Le Centre, première région pour la surface de foncier agricole

La région Centre est devenue, à l'issue de la publication des résultats du recensement agricole, la première région pour la surface agricole utilisée. Elle perd cependant 54 000 ha en 10 ans soit 2,3 % de sa SAU. Les départements de la région, hormis le Loiret, résistent mieux que la moyenne des départements français. La partie centrale de la région est la plus affectée par la perte de foncier. Si l'urbanisation est la cause principale et irréversible de réduction des surfaces dédiées à l'agriculture, les politiques agricoles peuvent également geler temporairement la production sur une part significative du territoire agricole.

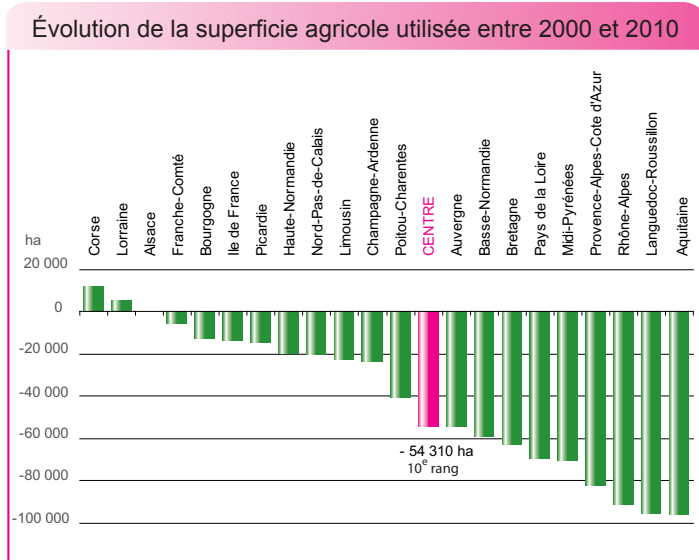
Le Centre première région française pour la surface agricole utilisée (SAU)

Avec 2 311 000 ha de surface agricole utilisée (SAU), soit près de 60 % du territoire régional, le Centre se hisse à la première place des régions françaises à l'issue de la publication des résultats du recensement agricole 2010. En perdant 54 000 ha en 10 ans, la région devance pour la première fois Midi-Pyrénées pour la SAU totale, qui, elle, abandonne plus de 70 000 ha sur la même période. Le repli de la surface agricole régionale atteint toutefois 2,3 %, une contraction plus faible que celle observée en France métropolitaine (- 3,3 %). La perte de SAU entraîne une réduction du potentiel de production agricole de l'ordre de 70 millions d'euros par an.



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La région Centre au 10^e rang pour la perte de surface agricole



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Avec une perte de foncier agricole de l'ordre de 54 000 ha, la région se classe au 10^e rang pour le niveau de perte de SAU. Certaines régions comme l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes voient leur SAU se réduire de plus de 90 000 ha chacune. En perdant 2,3 % de la SAU, la région Centre se classe loin derrière les régions PACA et Languedoc-Roussillon qui ont perdu respectivement 12 % et 10 % de leur SAU en 10 ans.

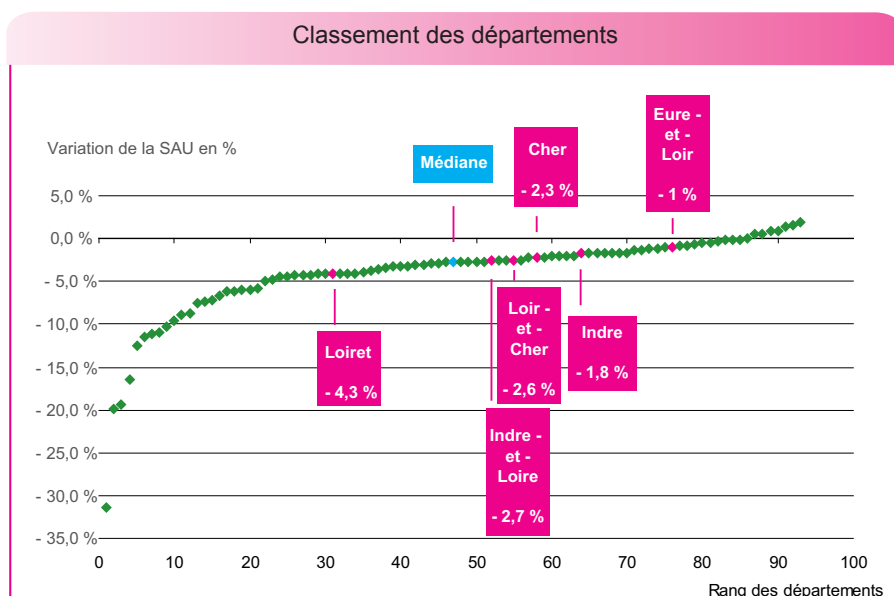
Les départements de la région Centre résistent à la perte du foncier agricole

Les départements de la région Centre résistent mieux que la moyenne française (- 3,3 %) avec en particulier l'Eure-et-Loir qui voit sa SAU se rétracter de seulement 1 %.

La SAU de l'Indre enregistre une baisse limitée à 1,8 %. Le Cher, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire se situent dans la moyenne régionale.

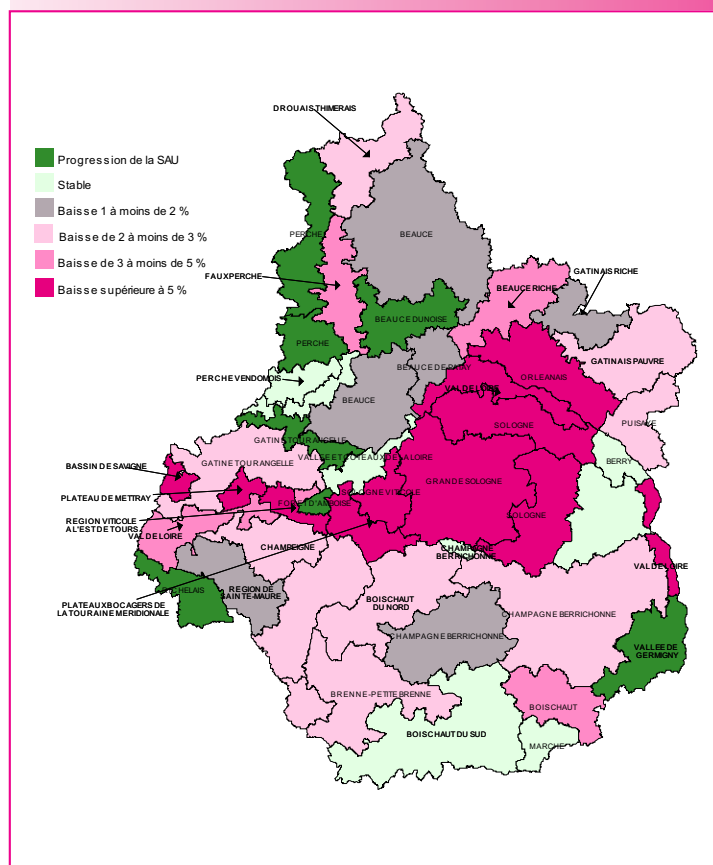
Le Loiret est le département qui perd le plus de surface agricole (- 4,3 %), en particulier dans les cantons de Sologne, dans les espaces périurbains d'Orléans et sur le tracé de la nouvelle autoroute A19.

La réduction de la SAU s'explique par plusieurs facteurs : déprise des terres agricoles au profit de l'urbanisation, mais aussi spécialisation des filières et recul du nombre d'exploitations.



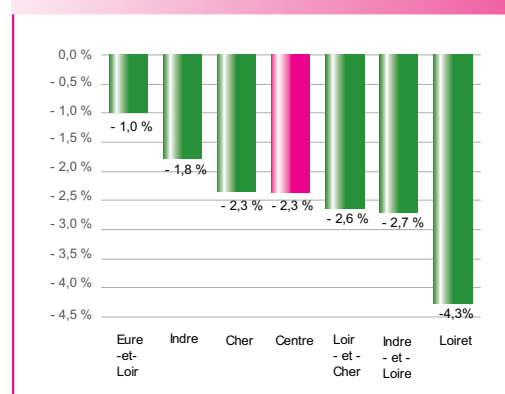
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Évolution de la surface agricole utilisée en % entre 2000 et 2010 en région Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Évolution de la superficie agricole utilisée entre 2000 et 2010 en région Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

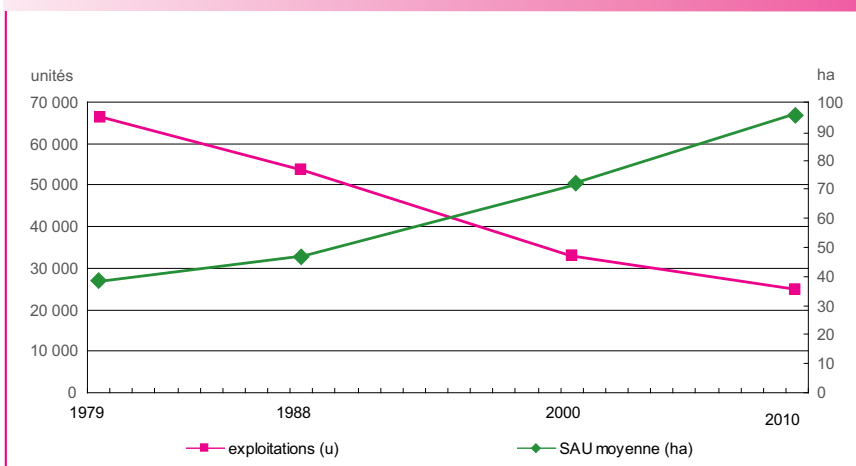
Le partie centrale de la région est le principal territoire confronté à la déprise agricole

L'érosion des surfaces agricoles touche principalement la Sologne et le Val de Loire du Loiret pour des raisons très différentes. En Sologne, la déprise agricole est très marquée, conséquence de l'abandon d'activités maraîchères, avicoles, de pépinières et de la polyculture-polyélevage. Les terres trouvent d'autres modes de valorisation tournés vers les activités cynégétiques et de loisir. Dans le Val de Loire du Loiret, la baisse de SAU est liée avec les difficultés rencontrées par l'arboriculture ces dernières années, et dans une moindre mesure par la pression urbaine sur les terres dédiées au maraîchage et aux pépinières. Dans l'Orléanais, les variations de SAU sont principalement associés à la spécialisation végétale qui s'affirme et à la réduction des activités de polyculture-polyélevage.

Baisse de la SAU régionale, concentration du nombre d'exploitations et hausse de la taille moyenne des structures

Si le foncier agricole subit une contraction en 10 ans, la taille des structures agricoles augmente nettement et passe d'une moyenne de 74 ha/exploitation à 94 ha/exploitation. Ce phénomène de concentration s'explique par la baisse du nombre d'exploitations qui chute de 33 050 à 25 080 unités et touche principalement les exploitations de taille moyenne (- 34 %) et les petites structures (- 38 %). Seul le nombre des grandes exploitations se stabilise à 11 200 unités avec une superficie moyenne qui bondit de 135 à 153 ha/exploitation. Cette évolution s'explique par deux phénomènes : l'agrandissement des structures existantes (environ 21 ha en moyenne en 10 ans) et par l'installation des nouveaux agriculteurs sur des exploitations de grande taille.

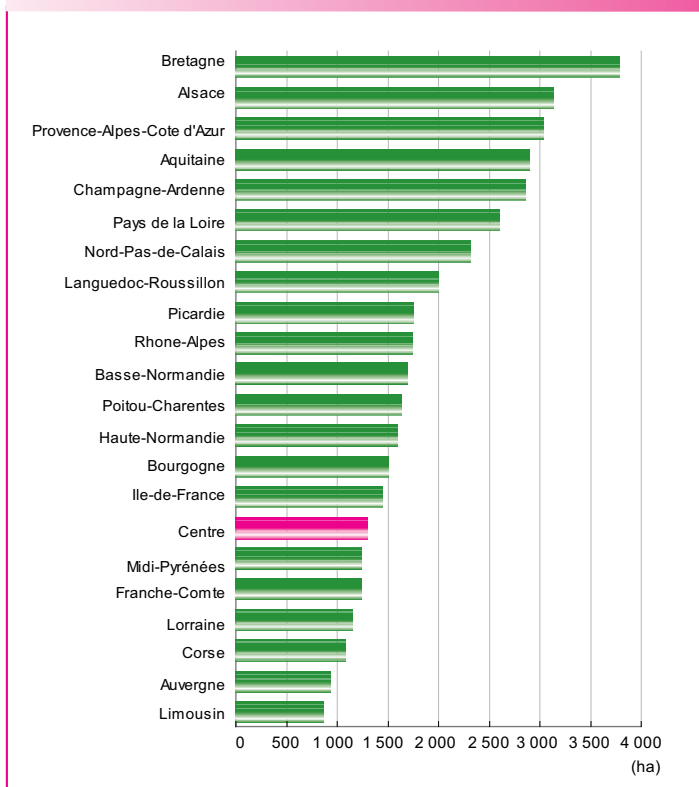
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne dans le Centre



Source : Agreste - Recensements agricoles 1979 à 2010

Préserver le foncier agricole pour conserver le potentiel de production régional

La production brute standard par ha



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Première par sa superficie, cinquième quant au potentiel de production, le Centre, de part son orientation tournée vers les grandes cultures, a besoin de terres pour en assurer la production. En effet, la production agricole brute standard à l'hectare ne s'élève qu'à 1 300 € (16^e rang des régions) contre 1 900 € en moyenne pour la France et plus de 3 750 € en Bretagne, première région agricole française où l'élevage hors sol est très présent. Le faible niveau du potentiel de production par unité de surface s'explique aisément par l'orientation 'grandes cultures' des productions du Centre. Cette orientation s'est renforcée en 10 ans, passant de 44 % des exploitations classées dans cette spécialisation à près de la moitié. Le tassement du nombre d'élevages hors sol porcin et avicole en région est un autre facteur explicatif.

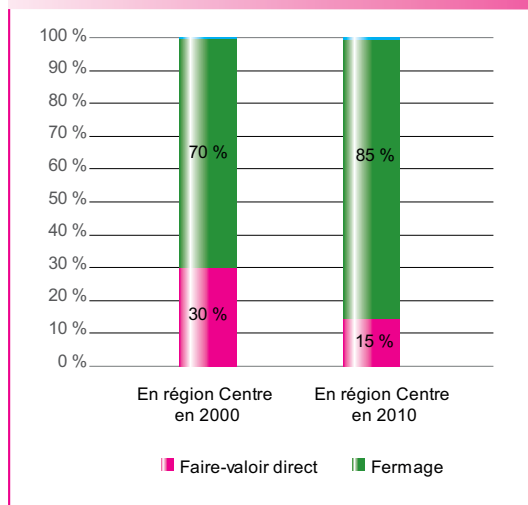
Aussi, la perte de foncier agricole due à l'urbanisation mais aussi aux politiques agricoles (jachères obligatoires jusqu'en 2009, surfaces environnementales...) doit faire l'objet d'une attention particulière si l'on veut éviter un effritement du potentiel agricole de la région dans les prochaines années.

La régulation de l'utilisation du sol en lien avec la Politique agricole commune (PAC) a un impact marqué sur le potentiel de production

En 2009, la fin de la politique de jachère obligatoire a permis de réduire à 110 000 ha les surfaces en jachères en région Centre contre 176 000 ha en 2006. Ce gain de plus de 66 000 ha de surfaces productives se traduit par un accroissement du potentiel de production agricole de 86 millions d'euros par an.

Le projet de règlement de la PAC pour 2014 indique la mise en place de zones à focus écologique aussi appelées surfaces à intérêt environnemental. La mise en oeuvre de ces zones reste encore à définir tant au niveau européen que national, mais elles pourraient impacter la production agricole de près de 62 000 ha en région Centre.

Évolution du mode de faire valoir dans le Centre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le faire-valoir direct perd du terrain

En 10 ans, le mode de faire-valoir direct passe de 710 000 ha à 340 000 ha soit une baisse de plus de 50 %. En région Centre, il ne concerne plus que 15 % des terres agricoles. Cette tendance s'explique par l'évolution de la structure des exploitations dont la taille est grandissante, concomitamment à la disparition de près d'un quart d'entre elles en dix ans. Les statuts juridiques s'adaptent. Les entreprises agricoles adoptent de plus en plus des formes sociétaires et prennent les terres en location auprès des associés. Conséquence, le fermage augmente notablement. La quasi totalité de la SAU régionale est sous ce mode de faire-valoir. Le foncier appartient de moins en moins aux agriculteurs.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de fin 2010 à début 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009-2010. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer sont concernées.

L'exploitation agricole remplit trois critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. Sa réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques

des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités (tourisme vert, commercialisation des produits, vente directe aux consommateurs...), l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc. En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.